



Le 10 juin 2025

Mairie de l'Île Bouchard

Objet : Dossier d'inscription pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026.

Madame, Monsieur,

Voici les modalités d'inscription à la garderie et à la cantine pour la rentrée 2025/2026 :

1- Dossier ci-joint à retourner complet avant le 10 juillet.

Vous trouverez ci-joint les **documents à compléter et à retourner obligatoirement** en vue d'inscrire vos enfants aux services périscolaires (garderie et cantine) à compter de la prochaine rentrée scolaire. Date de retour conseillée : le 10 juillet 2025. Ce dossier est composé :

- Du formulaire d'inscription : merci de compléter toutes les informations,
- Du règlement intérieur : merci de compléter et signer le coupon réponse,
- D'un bordereau de situation pour les familles pour lesquelles des sommes sont actuellement non payées. Je vous remercie de régulariser cette situation dans les meilleurs délais en adressant votre paiement au service de gestion comptable de Chinon (Boulevard Paul Louis Courier – 37500 CHINON).

2- Inscription sur le portail famille.

Une fois ce dossier retourné complet au service périscolaire (par le biais de l'école si vous le souhaitez), **la responsable du service vous ouvrira l'accès au portail famille pour inscrire vos enfants les jours et horaires souhaités pour la prochaine rentrée.** Outre le fait de retourner le dossier, aucune formalité supplémentaire ne sera à accomplir de votre part pour accéder au portail famille pour l'année 2025/2026.

Le service périscolaire sera fermé du 21 juillet 2025 au 15 août 2025 inclus. Si votre dossier n'est pas retourné avant le 10 juillet, l'accès à ce portail ne pourra ensuite vous être donné qu'à partir du 20 août 2025. Aucun accès au portail famille ne pourra être donné durant la fermeture du service. L'accueil de la mairie ne pourra vous donner accès au portail en l'absence de la responsable.

Attention : comme indiqué dans le règlement intérieur : modification des horaires de la garderie : à compter du 1^{er} septembre 2025, la garderie du soir fermera à 18h30 au lieu de 19h00. Merci aux familles de prendre leur disposition.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la responsable périscolaire, Madame Anaïs BIGOT, jusqu'au 18 juillet puis à compter du 20 août, au 02.47.58.57.75 ou à periscolaire@mairie-ilebouchard.fr.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jeannie DELAUNAY,
3^{ème} adjointe aux affaires scolaires.